



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE DE FRANCE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE



DOSSIER D'INSCRIPTION 2020-2021

Cadre réservé à l'administration

Classe pour l'année scolaire 20-21

6^{ème}

Collège Maurice Genevoix

11, rue d'Arcueil
92120 Montrouge

01 49 65 65 30

ce.0921504k@ac-versailles.fr

Identification de l'élève

NOM : **Prénoms :**

Sexe : Masculin Féminin Né(e) le : ... / ... / 20.. à

Nationalité :

Signatures des responsables légaux :

le père : la mère : autre responsable légal :

Scolarité à la rentrée 2020

Régime : Externe Demi-pensionnaire

Langues vivantes

- ANGLAIS LV1
 ALLEMAND LV1 (bilangue de continuité)

L'inscription au collège vaut acceptation du règlement intérieur de l'établissement par l'élève et ses représentants légaux.

Pièces à joindre au dossier d'inscription :

- photocopie intégrale du livret de famille (page parents et tous les enfants à charge)
+ en cas de séparation ou de divorce :
- photocopie de la page du jugement attribuant la garde de l'enfant
- 1 photo d'identité récente (nom – prénom de l'élève au dos)
- Attestation d'assurance (au plus tard mi-septembre)
- RIB / IBAN (conservé au service d'intendance)
- La fiche d'urgence non confidentielle (pour l'infirmière du collège)
- photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé
- photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone ou quittance de loyer)
- 1 chèque facultatif à l'ordre :
du Foyer Socio-Educatif (association loi 1901)
ou/et de la caisse de solidarité du collège (collège)

Ce chèque, du montant que vous souhaitez, permettra de financer des projets éducatifs ou pédagogiques, et de réduire le coût des sorties et des voyages scolaires.

À conserver par la famille :

- La liste des fournitures scolaires
 - La brochure « Pass +92 » du conseil départemental
 - Le règlement intérieur
 - Le guide Onisep de l'entrée en 6ème
- * Documents remis à la rentrée par le professeur principal

RENTREE SCOLAIRE

POUR LES ELEVES DE 6^è :

MARDI 1er SEPTEMBRE 2020
à 8h30

(8h30-12h00 / 14h00-16h30 – Pas de cantine)

Une réunion avec les parents aura lieu samedi 05 septembre

(modalités et horaires indiqués le jour de la rentrée)

**Début de la cantine :
le 3 septembre 2020**

**Photo scolaire :
courant septembre 2020**

**DÉBUT DES COURS SELON L'EMPLOI
DU TEMPS : le jeudi 3 septembre**

Pour tous renseignements concernant la
bourse et la **cantine**, contacter la
gestionnaire du collège au 01 49 65 65 36

SCOLARITÉ DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Année scolaire	Classe	Nom et adresse de l'école fréquentée
2019 – 2020		
2018 – 2019		

Classe(s) redoublée(s) en primaire :

ENFANTS À CHARGE

Nombre total d'enfants à charge pour les responsables légaux de l'élève :
dont en collège ou en lycée :

Indiquer les autres enfants de la famille, scolarisés ou non (compléter précisément le tableau) :

NOM – Prénom	Nom et adresse de l'établissement fréquenté En 2019 - 2020	Classe	Régime (interne, DP, externe)	Année de naissance

Information concernant les données personnelles collectées

Ces données à caractère personnel sont collectées de façon réglementaire dans le cadre des missions du service public du collège. Elles seront utilisées pour renseigner et compléter la « base de données élèves » et archivées dans le dossier scolaire de l'élève, uniquement consultable par le personnel administratif et pédagogique de l'établissement. Conformément au R.G.P.D. (Règlement n°2016/679 du parlement européen et du Conseil, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en adressant un courrier au chef d'établissement, responsable des traitements, à l'adresse suivante : ce.0921504k@ac-versailles.fr Suite à votre demande vous pourrez contacter le DPO académique à l'adresse suivante dpd@ac-versailles.fr ou par voie postale au 3 Bd de Lesseps- 78017 Versailles. Si après avoir formulé une demande, vous estimez ne pas avoir obtenu de réponse suffisante, vous pouvez contacter la CNIL par voie postale à l'adresse suivante : CNIL-3 place de Fontenoy- TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Information concernant les photographies de classes

Le collège organise, à la rentrée scolaire, des photos de classe, où votre enfant sera photographié seul et en groupe. La photographie de votre enfant effectuée à cette occasion (que vous choisissiez de l'acheter ou pas) sera également utilisée pour les documents internes du collège et pour la « fiche d'identité élève » sur l'espace numérique de travail. Elle sera conservée pendant un an minimum, mais pas au-delà de la durée de la scolarité de votre enfant dans l'établissement. Conformément au droit exclusif de chacun sur son image et sur l'usage qui en est fait, vous pouvez refuser de donner votre consentement à l'utilisation de l'image de votre enfant :

- J'autorise le collège à prendre mon enfant en photographie lors des « photos de classe » et à utiliser son image
 Je n'autorise pas } dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Signatures des responsables légaux :

Responsables légaux de l'élève

	1^{er} représentant légal (à contacter en priorité)	2^e représentant légal
NOM - Prénom (en majuscules)		
	<i>Responsable financier</i> : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	<i>Responsable financier</i> : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Lien de parenté	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre cas (préciser) :	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre cas (préciser) :
Adresse complète		
Code postal / Commune		
Adresses mail		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone travail		
Accepte de recevoir des SMS	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Situation / emploi	<input type="checkbox"/> occupe un emploi <input type="checkbox"/> chômage <input type="checkbox"/> préretraite - retraite <input type="checkbox"/> autre situation	<input type="checkbox"/> occupe un emploi <input type="checkbox"/> chômage <input type="checkbox"/> préretraite - retraite <input type="checkbox"/> autre situation
Profession	<i>Code (voir tableau) :</i>	<i>Code (voir tableau) :</i>
Nom et adresse de l'employeur		
Informations complémentaires	N° de Sécurité sociale (15 chiffres) : Centre de sécurité sociale : Assurance scolaire : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON N° de Police : Nom, téléphone et adresse de la compagnie d'assurance : Nom, téléphone et adresse du médecin traitant :	
Coordonnées aux associations de parents d'élèves	<input type="checkbox"/> j'autorise <input type="checkbox"/> je n'autorise pas L'établissement à communiquer mes coordonnées(électroniques) aux associations de parents d'élèves *	<input type="checkbox"/> j'autorise <input type="checkbox"/> je n'autorise pas L'établissement à communiquer mes coordonnées(électroniques) aux associations de parents d'élèves *

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES

AGRICULTEURS

10 – Agriculteurs exploitants

ARTISANS COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

21 – Artisans

22 – Commerçants et assimilés

23 – Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES

31 – Professions libérales

33 – Cadres de la fonction publique

34 – Professeurs et assimilés

35 – Professions de l'information des arts et des Spectacles

37 – Cadres administratifs et commerciaux

d'entreprise

38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

42 – Instituteurs et assimilés

43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 – Clergé, religieux

45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales

47 – Techniciens

48 – Contremaîtres, agents de maîtrise, employés de commerce

EMPLOYÉS

52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 – Policiers et militaires

54 – Employés administratifs d'entreprise

55 – Employés de commerce

56 – Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

61 – Ouvriers qualifiés

66 – Ouvriers non qualifiés

69 – Ouvriers agricoles

RETRAITÉS

71 – Anciens agriculteurs

72 – Anciens artisans, commerçants, chefs d'entrepr.

73 – Anciens cadres et professions intermédiaires

76 – Anciens employés et ouvriers

AUTRES INACTIFS

81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé

82 – Inactifs divers (autres que retraités)

Information concernant les coordonnées des familles (renseignées ci-dessus) :

Conformément aux dispositions de l'article 371-1 du code civil, l'autorité parentale est en principe exercée conjointement par les père et mère, quelle que soit leur situation (mariés ou non, séparés, divorcés...). Les écoles et établissements scolaires doivent pouvoir entretenir avec les 2 parents les relations nécessaires au suivi de la scolarité de leurs enfants. Lorsque l'autorité parentale a été confiée à 1 tiers par le juge aux affaires familiales, celui-ci dispose des mêmes droits et devoirs dans ses rapports avec l'institution scolaire. En conséquence, la fiche de renseignements demandée aux familles en début d'année mentionnera les coordonnées des deux parents. Lorsque 2 adresses sont indiquées, les informations communiquées par courrier le sont aux 2 adresses. En cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone au cours de l'année scolaire, les familles se doivent d'en informer l'établissement le plus rapidement possible afin de pouvoir être contactées si besoin. En cas de déménagement, une copie d'un justificatif officiel (facture EDF, téléphone ou quittance de loyer) sera demandée.

DOSSIER COMPLET À RENDRE AU COLLÈGE AVANT LE 26 JUIN 2020

Pour tous renseignements, se rendre sur le site du collège :

www.clg-genevoix-montrouge.ac-versailles.fr

Vous y trouverez :

- La fiche d'urgence à compléter
- Un dossier PAI (protocole d'accueil individualisé) pour les élèves concernés

Informez dès l'inscription le chef d'établissement concernant les mises en place nécessaires de PPS et PAP

Réception des familles au collège :

École Buffalo : mardi 23 juin

École A. Briand et autres écoles : mercredi 24 juin

École N. Boileau : jeudi 25 juin